

AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE

À tous les intéressés, la soussignée, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de la Paroisse Sainte-Marie-Madeleine, donne un avis public conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

En effet, lors de la séance du 5 octobre 2020, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure # DM-2020-09-14 :

1. Demande de dérogation mineure présentée par Jonathan Pilon, pour le 3371 rue des Pins.

L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise la régularisation d'une situation existante au niveau de la marge latérale gauche du bâtiment accessoire construit en 1980.

La situation projetée ne respecte pas le règlement de zonage 09-370 en vigueur, article 7.2.4.1, quant à l'aspect suivant :

• La marge latérale gauche du garage privé est de 0.33 m et 0.35 m au lieu de 2m comme prescrit.

La dérogation est de 1.67 m et 1,65 m.

Tous les intéressés pourront soit se faire entendre par le conseil relativement à cette demande en se présentant au 405, boulevard Laurier, à Sainte-Marie-Madeleine à la date précédemment mentionnée ou se prononcer par courriel à l'adresse : urbansime@stemariemadeleine.qc.ca en indiquant leurs nom et adresse.

La séance débutera à 19 h 30. Donné à Sainte-Marie-Madeleine, le 18 septembre 2020.

ORIGINAL SIGNÉ

Nathalie Cormier, Secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nathalie Cormier, secrétaire-trésorière adjointe, de la Municipalité de la Paroisse Ste-Marie-Madeleine, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut concernant la demande DM-2020-09-14, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 18 septembre 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Nathalie Cormier, Secrétaire-trésorière adjointe